

Procédure du licenciement pour motif économique

Par **electrika**, le 17/10/2017 à 15:50

Bonjour,

Quelqu'un peut m'expliquer la procédure pour un licenciement pour motif économique? J'ai du mal à comprendre comment cela s'enchaîne.

Quelle est la différence procédural avec le licenciement pour motif personnel?

Merci bien

Par **marianne76**, le 17/10/2017 à 18:21

Bonjour

le licenciement pour motif personnel tient à la personne du salarié

Il peut s'agir d'un motif disciplinaire (faute du salarié)

il peut s'agir d'un motif non disciplinaire (inaptitude physique, insuffisance prof , etc)

il faut une cause réelle et sérieuse

le licenciement pour motif économique n'a rien à avoir avec le salarié, on est face à une entreprise qui a des difficultés économique (baisses significatives de ses commandes, pertes d'exploitation etc)

Là aussi il doit s'agir d'une cause réelle et sérieuse

Par **electrika**, le 18/10/2017 à 07:17

Merci! Pour le licenciement économique c'est la même procédure que le motif personnel?
Délai entre convocation préalable au licenciement, notification du licenciement etc?

Par **marianne76**, le 18/10/2017 à 07:56

Bonjour

Il faut que vous commenciez à apprendre à chercher par vous même sans que l'on vous donne toujours toutes les réponses? Le propre du juriste est de savoir chercher , surtout que sur une question comme cela vous n'aurez aucun mal à trouver